

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 30 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Michel HAUTIER

Date de convocation du Conseil communautaire : 20 juin 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Fabien CAILLER pouvoir à Dominique FEDIEU
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Philippe SIMON, Annick MORA
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO

Absents, excusés : Ludovic LALANDE

Concerne : 2011 30-06-11 DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION

Lors du Conseil Communautaire du 11 mars dernier, une autorisation de paiement avait été votée afin de pouvoir payer des factures d'investissement avant le vote du budget. Or, une partie de ces crédits n'ont pas été repris lors du vote du budget primitif, car il ne correspondait pas au besoin des services. Malgré tout il est nécessaire de les reprendre, par conséquent il est proposé de voter la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement

Article	Désignation	Montant DM1
205/020	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Mark.Proc	5 000 €
21318/64	Autres bâtiments publics	- 11 000 €
2138/64	Autres constructions	11 000 €
21731/020	Constructions Bâtiments publics	105 775 €
2183	Matériel informatique	- 5000 €
	Total	105 775 €

Recettes d'investissement

Article	Désignation	Montant DM2
1641/020	Emprunts	105 775 €
	Total	105 775 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **adopte** la décision modificative telle que proposée ci-dessus

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 01 juillet 2011

**Le Président,
Gérard DUBO**



Acte à classer

DC2011-30-06-11

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour
Préfecture

5

> ARR reçu <

6

Classe

Identifiant FAST : ASCL_2_2011-07-07T16-01-17.03 (MI42453301)

Identifiant unique de l'acte : 333-243301447-20110630-DC2011-30-06-11-DE (Voir l'accusé de réception ascodé)

Objet de l'acte : Décision modificative n. 1 du budget principal - Adoption

Date de décision : 30/06/2011



Nature de l'acte : Délibération

Manière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.3. document budgétaireActe : 11.PDF

Prépare

Le 07/07/11 à 16:00

Par TREMBLIER Karine

Transmis

Le 07/07/11 à 16:01

Par PERIER Jean-Marc

Accusé de réception

Le 07/07/11 à 16:43